

 THERMO KING

ThermoKare

# GUIDE DE L'UTILISATEUR SUR L'EXTENSION DE GARANTIE THERMOKARE

— sécurisez votre activité —



SOLUTIONS DE SERVICE D'EXTENSION DE GARANTIE  
POUR LE TRANSPORT FRIGORIFIQUE

TRANE  
TECHNOLOGIES



# Facile. Découvrez ce qui est couvert

Ce document de politique décrit les détails de votre extension de garantie Thermo King, y compris les niveaux de couverture, comment déposer une demande d'intervention et les termes et conditions.

Remarque : tous les groupes frigorifiques couverts par l'extension de garantie Thermo King doivent être entretenus conformément aux prescriptions d'entretien de Thermo King, dont les détails se trouvent dans les termes et conditions.

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Comment déposer une demande d'intervention	4
Termes et Conditions	6
Conditions spéciales	8

## OPTIONS D'EXTENSION DE GARANTIE\*

### PROTECTIONPLUS

Les coûts des interventions et des heures supplémentaires résultant d'incidents survenus en dehors des heures de bureau pendant la période de garantie standard sont couverts par ProtectionPlus.

### WARRANTYPLUS

Avec WarrantyPlus, vos clients peuvent prolonger la couverture de garantie jusqu'à 5 ans, y compris les pièces et la main-d'œuvre.

### ASSISTANCEPLUS

Entièrement couvert ! AssistancePlus couvre toutes les réparations couvertes par la garantie, pendant et en dehors des heures de bureau jusqu'à 5 ans.

\* Les termes et conditions s'appliquent

## Comment déposer une demande d'intervention

Déposer une demande d'intervention est facile. Suivez ces étapes pour vous préparer à un processus fluide.

### 1 ACCÉDEZ AU CENTRE D'ENTRETIEN iKARE

Si vos clients doivent déposer une demande d'intervention sur leur contrat d'entretien d'extension de garantie Thermo King, rendez-vous au centre d'entretien iKare.

### 2 SAISISSEZ LES DÉTAILS

Après avoir saisi tous les détails, y compris le numéro de série du groupe frigorifique et le numéro de la semi-remorque et/ou de la plaque d'immatriculation, un numéro de dossier unique pour la réparation du groupe frigorifique sera généré. Veuillez noter que la demande d'intervention pourrait être rejetée en cas de réparation non couverte par le contrat d'entretien d'extension de garantie Thermo King.

### 3 COMMANDEZ UN AUTOCOLLANT DE PRODUIT THERMOKARE

Veuillez commander un autocollant ThermoKare (gratuit) auprès de la boutique TK (accès via Infocentral) et collez-le sur le groupe frigorifique pour indiquer qu'il est couvert par le contrat d'extension de garantie Thermo King.



# Termes et Conditions

Cette extension de garantie Thermo King pour la gamme de produits Thermo King ou FRIGOBLOCK (« extension de garantie ») par Trane Technologies International Limited, 170/175 Lakeview Drive, Swords, Irlande (« Thermo King ») complète la garantie standard de 24 mois de Thermo King, couvrant les pièces et la main-d'œuvre pour les groupes frigorifiques de contrôle de la température Thermo King ou FRIGOBLOCK (le « groupe frigorifique »). Thermo King garantit à son concessionnaire Thermo King agréé qu'il réparera ou remplacera tout composant du groupe frigorifique qui est jugé défectueux par Thermo King dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant la période d'extension de garantie. En signant cet accord, vous avez lu et compris les conditions générales de ce contrat. L'extension de garantie est soumise aux conditions générales et à celles spécifiques à la gamme de produits suivantes :

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Sous réserve des conditions énoncées ci-après, Thermo King garantit que son groupe frigorifique intégral sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période à compter de l'expiration de la garantie standard de 24 mois de Thermo King jusqu'aux mois spécifiés à compter de la date de mise en service ou jusqu'à la période spécifiée à compter de la date d'expédition du groupe frigorifique par Thermo King ou jusqu'aux heures de fonctionnement spécifiées (modes thermiques et électrique réunis, ou thermiques et électriques), selon la première éventualité.
2. Pour que l'extension de garantie s'applique
  - a. Le groupe frigorifique et l'ensemble du câblage de raccordement, la tuyauterie et les équipements et accessoires connectés doivent avoir été installés par un concessionnaire Thermo King agréé, et
  - b. Le groupe frigorifique doit avoir été entretenu par un concessionnaire Thermo King agréé conformément aux recommandations de Thermo King dans le manuel d'entretien/de maintenance
3. Les entretiens réalisés pendant la période de garantie doivent être effectués par un concessionnaire Thermo King agréé conformément au programme d'entretien préventif indiqué par Thermo King dans le carnet de vérifications d'entretien/de maintenance. Thermo King ou tout centre de service Thermo King agréé aura le droit d'exiger la preuve qu'un groupe frigorifique a été correctement entretenu.
4. L'extension de garantie est limitée au groupe frigorifique pour lequel elle est achetée et sera transférable à un nouveau propriétaire ou utilisateur du groupe frigorifique sous réserve d'une notification écrite préalable à un concessionnaire Thermo King agréé.
5. Le coût de toute pièce d'un groupe frigorifique réparé ou fourni à titre de remplacement conformément aux dispositions de l'extension de garantie sera remboursé à l'acheteur concernant les pièces et la main-d'œuvre. Toute pièce remplacée devient la propriété de Thermo King.
6. Les opérations d'entretien assurées dans le cadre de la garantie doivent être réalisées par un concessionnaire agréé de Thermo King ; ces opérations d'entretien n'incluent pas les frais d'intervention, les heures supplémentaires, les frais de transport, les frais téléphoniques et télégraphiques ou les coûts de transport et/ou de déménagement des équipements ou du personnel chargé de l'entretien.
  - a. Les frais d'intervention et les heures supplémentaires seront couverts pour une réparation sous garantie valide pendant la garantie standard si le programme ProtectionPlus est souscrit.
  - b. Les frais d'intervention et les heures supplémentaires seront couverts pour une réparation sous garantie valide pendant la garantie standard et l'extension de garantie si le programme AssistancePlus est souscrit.
7. L'extension de garantie ne couvre pas l'installation, les réglages, les pièces détachées ou les dommages. L'extension de garantie n'inclut pas non plus les consommables ou les articles d'entretien, tels que, mais sans s'y limiter, les huiles, les graisses, les liquides de refroidissement, les lubrifiants, les gaz frigorifiques, les fusibles, les filtres et les éléments filtrants, les produits de nettoyage, les bougies de préchauffage, les connecteurs plats, les commutateurs contacts, balais de charbon, sècheurs, ampoules, batteries et toutes les pièces non fournies par Thermo King. Toute réparation sous garantie effectuée par Thermo King ou un concessionnaire agréé Thermo King ne constitue pas une prolongation de la durée de l'extension de garantie.
8. L'extension de garantie ne couvre pas les défauts ou les pannes causés par une réparation, une modification, l'utilisation d'une source d'alimentation électrique autre que Thermo King, un équipement accessoire non approuvé ou des dommages physiques externes.
9. L'extension de garantie ne s'appliquera à aucun groupe frigorifique qui :
  - a. a été installé, entretenu, réparé ou modifié de telle manière à affecter son intégrité, de l'avis de Thermo King ;
  - b. ayant fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une manipulation négligente ou d'un accident ; le fonctionnement du groupe frigorifique avec un équipement accessoire non approuvé par Thermo King ou à partir d'une source d'alimentation électrique non approuvée sera considéré comme une mauvaise utilisation ;
  - c. a été utilisé contrairement aux instructions imprimées de Thermo King ou de FRIGOBLOCK. Thermo King ou tout concessionnaire agréé Thermo King sera en droit d'exiger les documents d'entretien du client qui devront indiquer que l'entretien du groupe frigorifique est à jour.
10. La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de bonne qualité commerciale ou d'adaptation à un usage spécifique et toute garantie découlant de négociations ou des usages professionnels, à l'exception des droits de propriété et des protections contre les violations de brevets.
11. Limitation de responsabilité : Thermo King ne sera pas responsable envers le concessionnaire Thermo King agréé ou le client du concessionnaire en responsabilité contractuelle ou délictuelle (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) ou autrement, pour toute blessure ou dommage causé aux véhicules, au contenu, à la cargaison de produits ou à d'autres biens ou pour tout dommage spécial, accidentel, indirect ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou l'interruption d'activité, la perte de bénéfices et la perte d'usage. Les recours de l'acheteur aux présentes sont exclusifs et la responsabilité totale cumulée de Thermo King ou de FRIGOBLOCK ne doit en aucun cas dépasser le prix d'achat du groupe frigorifique ou de la pièce sur laquelle cette responsabilité est basée.
12. Cette extension de garantie sera régie par les lois irlandaises et sera soumise à la juridiction exclusive des tribunaux irlandais.

# Conditions spéciales

## CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA GAMME DE PRODUITS POUR SEMI-REMORQUES THERMO KING

1. Pour la gamme de produits pour semi-remorques Thermo King, les durées proposées de l'extension de garantie sont les suivantes :
  - a. 24 mois à compter de la date de mise en service ou 30 mois à compter de la date d'expédition ou 4 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance – ProtectionPlus uniquement.
  - b. 36 mois à compter de la date de mise en service ou 42 mois à compter de la date d'expédition ou 6 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - c. 36 mois à compter de la date de mise en service ou 42 mois à compter de la date d'expédition ou 9 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - d. 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 8 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - e. 60 mois à compter de la date de mise en service ou 66 mois à compter de la date d'expédition ou 10 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - f. 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 12 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - g. Ou déterminée en fonction de la demande du client.
2. L'embrayage et l'accouplement d'entraînement sont couverts pendant un maximum de 24 mois à compter de la date de mise en service ou 30 mois à compter de la date d'expédition ou 4 000 heures de fonctionnement thermique, suivant la première échéance.
  - a. Les courroies d'entraînement Poly-V sont couvertes pendant un maximum de 24 mois à compter de la date de mise en service ou 30 mois à compter de la date d'expédition ou 4 000 heures de fonctionnement thermique et électrique, suivant la première échéance.
3. Conditions supplémentaires pour les années 4 et 5 : composants principaux uniquement
  - a. Le tableau ci-dessous décrit ce qui est inclus ou exclu de la couverture pendant les années 4 et 5. Durant les années 4 et 5, le contrat Assistance Plus couvre les heures supplémentaires et les frais de déplacement dans le cadre des demandes de remboursement validées au titre de la garantie, donc portant uniquement sur les composants principaux, tels que décrits ci-dessous.

COMPOSANTS	GARANTIE DES RISQUES LIMITÉS AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :	EXCLUSIONS
CHÂSSIS	Châssis principal, section évaporateur isolée et tous les composants soudés au châssis	Dommages accidentels, corrosion, composants non vissés
CONTRÔLEUR À MICROPROCESSEUR ET ÉCRANS D'AFFICHAGE	Microprocesseurs et Interface de commande (carte principale uniquement) et Interface de commande série A	Aucun faisceau, mises à niveau logicielles, capteurs, en cabine, etc.
COMPRESSEUR	Défaillance mécanique du compresseur, des pièces internes au compresseur	Joint d'arbre, vannes de service, fuites
MOTEUR	Défaillance mécanique du moteur, des pièces internes au moteur	Composants électriques, accessoires du moteur, pompe à injection et composants du système d'alimentation
MOTEUR ÉLECTRIQUE	Toutes les pièces mécaniques du moteur et du moto-générateur combiné (CMG)	Enroulements du stator du moteur et accessoires du moteur
BATTERIE DU CONDENSEUR, BATTERIE DES ÉVAPORATEURS DÉPORTÉS ET PRINCIPAUX	Batterie du condenseur et serpentin d'évaporateur (si irréparables)	



# Conditions spéciales

## CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA GAMME DE PRODUITS AUTONOMES POUR PORTEURS THERMO KING

1. Pour la gamme de produits autonomes pour porteurs Thermo King, les durées proposées de l'extension de garantie sont les suivantes :
  - a. 24 mois à compter de la date de mise en service ou 30 mois à compter de la date d'expédition ou 4 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance – ProtectionPlus uniquement.
  - b. 36 mois à compter de la date de mise en service ou 42 mois à compter de la date d'expédition ou 6 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - c. 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 8 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - d. Ou déterminée en fonction de la demande du client.
2. Exclusions des kits d'entraînement, de la couverture du compresseur et des courroies d'entraînement ; les pièces et travaux liés au kit d'entraînement sont à la charge du client, couverture du compresseur principal jusqu'à 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 6 000 heures (thermique et électrique combinés), suivant la première échéance.
3. Les courroies d'entraînement du moteur sont couvertes pendant un maximum de 12 mois à compter de la date de mise en service ou 18 mois à compter de la date d'expédition ou 1 500 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
4. Les options du groupe frigorifique sont exclues, sauf si une couverture supplémentaire est souscrite.

## CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA GAMME DE PRODUITS POULIE-MOTEUR POUR PORTEURS THERMO KING

1. Pour la gamme de produits poulie-moteur pour porteurs Thermo King, les durées proposées de l'extension de garantie sont les suivantes :
  - a. 24 mois à compter de la date de mise en service ou 30 mois à compter de la date d'expédition ou 4 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance – ProtectionPlus uniquement.
  - b. 36 mois à compter de la date de mise en service ou 42 mois à compter de la date d'expédition ou 6 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - c. 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 8 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
  - d. Ou déterminée en fonction de la demande du client.
2. Exclusions des kits d'entraînement, de la couverture du compresseur et des courroies d'entraînement ; les pièces et travaux liés au kit d'entraînement sont à la charge du client, couverture du compresseur principal jusqu'à 48 mois à compter de la date de mise en service ou 54 mois à compter de la date d'expédition ou 6 000 heures (thermique et électrique combinés), suivant la première échéance.
3. Les courroies d'entraînement du moteur sont couvertes pendant un maximum de 12 mois à compter de la date de mise en service ou 18 mois à compter de la date d'expédition ou 1 500 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.
4. Les options du groupe frigorifique sont exclues, sauf si une couverture supplémentaire est souscrite.

## CONDITIONS SPÉCIALES POUR LA GAMME DE PRODUITS FRIGOBLOCK

Sous réserve des conditions énoncées ci-après, Thermo King garantit que son groupe frigorifique intégral sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période à compter de l'expiration de la garantie standard de 24 mois de Thermo King jusqu'à trente-six (36) mois à compter de la date de mise en service ou une période de 42 mois à compter de la date d'expédition du groupe frigorifique par Thermo King ou 9 000 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.

1. Couverture de la génératrice et exclusions des courroies d'entraînement
  - a. Les génératrices sont couvertes pendant un maximum de 36 mois à compter de la date de mise en service ou 42 mois à compter de la date d'expédition ou 7 000 heures de fonctionnement ou 400 000 km, suivant la première échéance.
  - b. Les courroies d'entraînement de la génératrice (Poly-V, courroie d'alimentation, SPA) sont couvertes pendant un maximum de 12 mois à compter de la date de mise en service ou 18 mois à compter de la date d'expédition ou 1 500 heures de fonctionnement ou 100 000 km, suivant la première échéance, sauf indication contraire du constructeur du châssis porteur stipulant de les remplacer plus tôt.
  - c. Les courroies d'entraînement du compresseur/moteur sont couvertes pendant un maximum de 12 mois à compter de la date de mise en service ou 18 mois à compter de la date d'expédition ou 1 500 heures de fonctionnement, suivant la première échéance.





## THERMO KING

Thermo King - par Trane Technologies (NYSE:TT), innovateur mondial dans le domaine du climat, est le leader mondial des solutions de transport durable sous température contrôlée. Depuis 1938, Thermo King fournit des solutions de transport sous température contrôlée pour diverses applications, parmi lesquelles les semi-remorques, les caisses de porteurs, les bus, le fret aérien, les conteneurs maritimes, et les wagons ferroviaires.

Pour plus d'informations

[www.europe.thermoking.com](http://www.europe.thermoking.com)

Trouvez le concessionnaire le plus proche de chez vous

[dealers.thermoking.com](http://dealers.thermoking.com)

TRANE  
TECHNOLOGIES